

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018

Haute- Normandie

Édito



2018 a été marqué par les derniers travaux du bureau régional unique expérimental qui avait pour mission de préparer la mise en place de l'ANFH Normandie.

La concertation entre les acteurs des deux régions a permis de mettre à disposition une offre enrichie au travers des plans d'actions régionaux. À cette réforme des territoires est venue s'ajouter celle de la réforme de la formation.

Toutefois, au cœur de ses mouvements, l'ANFH poursuit son chemin guidée par ses trois valeurs fondatrices : paritarisme, solidarité et proximité.

Ainsi sont garantis :

- › un dialogue social constructif entre les organisations syndicales et la Fédération Hospitalière de France ;
- › le même droit d'accès à la formation pour tous les agents quel que soit le profil de l'établissement d'appartenance et sa localisation ;
- › des services au travers de deux délégations au plus près des professionnels et des adhérents.

Si les rapports d'activités 2018 Basse et Haute Normandie sont distincts ils sont cependant le fruit d'un travail commun qui sera visible en 2019 dans un seul et même document.

Enfin notons qu'à ce jour le taux de départs en formation sur les deux délégations est supérieur au taux national. Nous ne pouvons que féliciter tous les contributeurs pour ces excellents résultats collectifs.

Yves TANNIÈRE

Président Normandie

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

77 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Haute-Normandie emploient en 2018, 33977 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 17 établissements confient leur contribution à l'ANFH Haute-Normandie. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

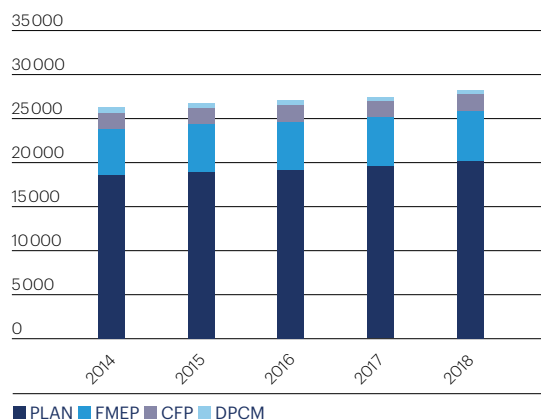
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations* s'élève à 28300 K€ contre 27523 K€ en 2017, soit une augmentation de 2,8%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
* Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat.

77

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

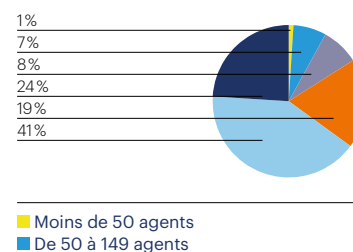
100%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

100%

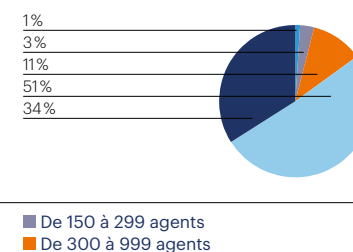
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



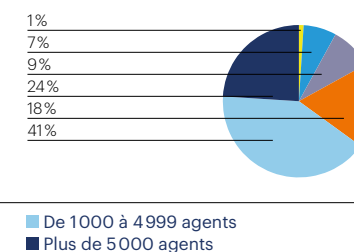
La délégation enregistre 20 097 K€ de cotisations au titre 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 65% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



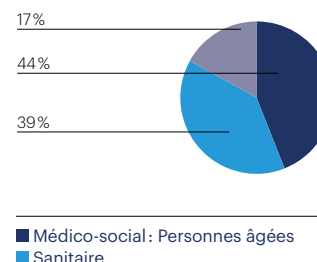
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 561 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 1000 à 4999 agents.

Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 5696 K€ et 1899 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



44% des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

La délégation compte 77 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

Le secteur sanitaire représente 39% des établissements adhérents et 83% des effectifs couverts.

28300 K€

collectés par l'ANFH Haute-Normandie

20097 K€

2,1% – Plan de formation

5696 K€

0,6% – Études promotionnelles

1899 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

46 K€

4,8% ESAT

561 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

Accompagner et construire

2,1% – Plan de formation

Les départs en formation au titre du plan de formation sont de 37155 en 2018, soit une augmentation de 797 départs par rapport à 2017. Le taux d'accès à la formation est de 58.1% contre 56.5% au niveau national

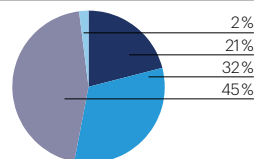
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière:

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

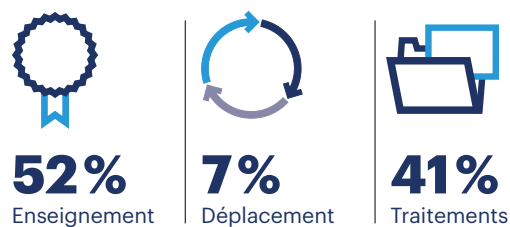
45% des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 45% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 43% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	1 222	39 224	601	3,0%	148
TYPE 2A	19 798	243 728	6 917	34,8%	357
TYPE 2B	6 631	90 659	2 174	10,9%	296
TYPE 2C	8 481	118 454	3 216	16,2%	208
TYPE 3	481	28 554	627	3,2%	352
TYPE 4	528	377 865	6 193	31,2%	5 676
TYPE 5	12	4 555	139	0,7%	47
TYPE 8	2	100	6	0,0%	4
TOTAL	37 155	903 139	19 873	100%	7 088

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2a et de type 4, qui représentent respectivement 35% et 31% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

37155

départs en formation en 2018

58,1%

des agents de la région Haute-Normandie ont accédé à la formation en 2018

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

En Haute-Normandie

Pour 2018, le Conseil Régional de Gestion – CRG – a reconduit les mêmes modalités que les années précédentes pour étudier la répartition des fonds mutualisés.

Ainsi le CRG a :

- observé les financements déjà acquis par les établissements sur les fonds mutualisés lors des précédentes commissions;
- priorisé les reports de formation;
- étudié le cofinancement proposé par l'établissement
- analysé la consommation du 2,1% et la part consacrée aux EP;
- pris en considération la taille de l'établissement.

Le CRG a accordé le financement de 6 dossiers dans le cadre de l'élargissement du périmètre du FORMEP, autorisant la prise en charge des cursus de formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes pour un plus grand nombre de professionnels, et notamment pour les filières administrative et technique-ouvrière. Par ailleurs, 15 dossiers de formation complémentaires IBODE ont été financés.

Les instances de l'ANFH Haute-Normandie ont poursuivi l'expérimentation afin de consacrer une partie des crédits mutualisés au financement de dossiers dits « Hors Établissement d'Origine ». Il s'agit de permettre le financement de certaines trajectoires promotionnelles pour lesquelles l'établissement n'est pas en capacité de proposer à l'agent concerné, à l'issue de la formation, un poste correspondant à la nouvelle qualification acquise, soit parce que dans l'établissement, le métier n'existe pas ou le métier y est très peu représenté.

Malgré l'absence d'opportunité dans ses services, un établissement peut décider d'accompagner un agent dans son projet de promotion professionnelle en demandant un dossier de financement « hors établissement d'origine ».

Les règles relatives à l'engagement de servir dans la Fonction publique hospitalière demeurent strictement les mêmes et sont applicables.

Dix premiers diplômés préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	169	188	-10,1%
DEAS	101	120	-15,8%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	72	72	0,0%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	29	26	11,5%
CAFERUIS	28	29	-3,4%
FORMATION COMPLÉMENTAIRE IBODE	18	22	-18,2%
DE IBODE	17	12	41,7%
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	17	17	0,0%
DEES	16	16	0,0%
DEAES	11	11	0,0%
AUTRES	67	57	17,5%
TOTAL	545	570	-4,4%

En 2018, la délégation compte 545 Études promotionnelles en cours de financement contre 570 en 2017. Malgré un recul par rapport à 2017, les diplômés d'État d'infirmier et d'aide-soignant restent les diplômés les plus préparés. Ils représentent respectivement 31% et 19% de l'ensemble des Études

promotionnelles en cours sur l'exercice. Parmi les autres diplômés, soulignons la progression, notamment, du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, avec 17 dossiers en cours de financement en 2018 contre 12 en 2017.

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	541	217
SUR LE 0,2%	4	2
TOTAL	545	219

Sur 545 Études promotionnelles en cours de financement, 219 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

545

Études promotionnelles en cours dont

219

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

74,4%

de dossiers acceptés (hors BC)

101

CFP* (dossiers classiques)

58

VAE*

4

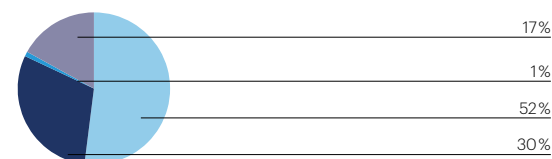
Études promotionnelles*

179

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



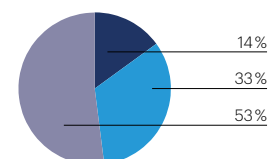
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 101 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 30% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

53%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (52%), suivis des agents de catégorie B (33%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+1200

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

89%

concernant les médecins

11%

concernant les pharmaciens

<1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Haute-Normandie

2 regroupements
du réseau des responsables
formation

2 rencontres
pour les chargés de formation
régionaux (101 participants)

4 réunions
d'élaboration
du journal régional N°39 et 40

10 groupes
de travail
préparations aux journées
thématiques « concordance des
temps »; « parcours de soins »;
« reconnaissance au travail »;
« apprentissage mobile » prépara-
tion capsule vidéo pédagogique
« besoin en formation » ...

5 commissions
d'analyse des offres
« Techniques de l'hypnose au
service du soin »; « Accompagner
le soin par le toucher »; « Compé-
tences clés »;
« Repérage et gestion des
syndromes post-traumatiques »;
« Usages numériques et éthique
professionnelle dans les établis-
sements publics de santé »

**Actions de formation
régionales**

26 thématiques
60 groupes
888 stagiaires

Les 5 premières thématiques:
► qualité de vie au travail
► être tuteur de stage;
► projet Voltaire;
► être formateur occasionnel
au sein de son établissement;
► Ibellule.

**Actions de formation
coordonnées régionales**

30 thématiques
261 groupes
2401 stagiaires

Les 5 premières thématiques
► AFGSU;
► bureautique;
► se préparer à la retraite;
► gestion du stress;
► maîtrise de la conduite automo-
bile sur sol glissant.



**Journées
et conférences**

5 journées
ont regroupé
468 participants

► reconnaissance au travail;
► l'apprentissage mobile;
► conférence managériale:
« Éthique et numérique »;
► conférences:
– « Collectif de travail, levier
de la qualité de vie au travail »
– « Faire émerger les besoins
de son équipe ».

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Haute-Normandie

Projet stratégique régional 2016-2019

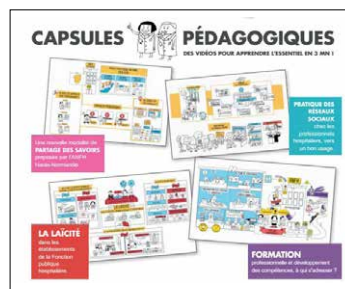
Le projet stratégique régional de l'ANFH Haute-Normandie décline le projet national en s'inscrivant dans 3 axes :

- > former afin de permettre l'évolution des compétences des agents et leurs qualifications;
- > anticiper et soutenir les stratégies des établissements;
- > rester en connexion et dans le partage pour diffuser l'information, transmettre le savoir au plus grand nombre, favoriser les échanges de pratiques.

Diversifier les accès aux savoirs

L'ANFH Haute-Normandie poursuit sa volonté de donner un libre accès au savoir en publiant de nouveaux atomes de savoirs traçant l'essentiel des contenus des journées thématiques mais aussi en mettant en ligne à disposition des agents des mini-vidéos qui permettent en quelques minutes de comprendre un concept ciblé.

À consulter sur le site anfh.fr/haute-normandie



Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/haute-normandie

Le site internet de l'ANFH Haute-Normandie permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Haute-Normandie.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.



Notes

Chiffres clés 2018

Haute-Normandie



77

Établissements adhérents à l'ANFH Haute-Normandie



58,1%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents de la FPH de la région

17 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

37155 Départs en formation
au titre du plan de formation

101 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques) *

58 Dossiers VAE
en cours de financement *

179 Bilans de compétences
financés*

545 Études promotionnelles
financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

28300 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

20 097 K€ 2,1%
plan de formation

5 696 K€ 0,6%
FMPEP

1 899 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

46 K€ ESAT

561 K€ 0,5% ou 0,75%
DPC médical

